



CONVENTION D'UTILISATION MINIBUS MUNICIPAL

- Ponctuelle**
- Annuelle** (joindre l'état prévisionnel d'utilisation)

DEMANDE EFFECTUEE LE :

Association ou organisme :

Nom du responsable (président) :

N° Téléphone :

Noms du ou des chauffeurs :

Copie permis :

Dates de l'emprunt :

Destination :

Etat des lieux au départ :

Extérieur



Rayures et enfoncement de l'aile av porte coulissante à l'aile arrière droite – Pare choc avant droit cassé - Léger enfoncement capot moteur. Feux av droit fendu. Porte arrière droite enfoncee.

Feux de recul arrière gauche cassé. Jupe avant à clipser. Plastique rétroviseur gauche fendu.

Intérieur : mécanismes fenêtre coulissante droite et gauche cassés. Jeux sur pare-chocs arrière.

Dos du siège avant passager : fermeture éclair cassée - accroc plafond au niveau de la banquette centrale à gauche Et sur banquette centrale.

Moteur : Démarrage a froid difficile (bougie de préchauffage ?)

Signature de l'emprunteur

Signature Maire ou représentant

Etat des lieux au retour : (Remarques du responsable de l'INFOCOM)

Signature de l'emprunteur

Signature Maire ou représentant

CHARTE D'UTILISATION DU MINIBUS COMMUNAL

- Mise à disposition gratuite du véhicule
- Réservation obligatoire auprès de : **Service Associations** Courriel : associations@mairie-carcès.fr
 - Qui peut ? **tout possesseur d'un permis de conduire d'au moins 3 ans et qui n'a pas eu de retrait de permis.**
 - Priorités : **la municipalité et les associations**
- Photocopie du permis de conduire du conducteur (**obligatoire**)
- Etat des lieux avant et après : OUI – NON
si OUI qui ? **Christophe DUMAS** dans la semaine et pour le week-end **le détail vous sera précisé lors de la confirmation de la réservation.**

Devoir de l'UTILISATEUR

- Prendre soin du véhicule (Conduite et entretien)
- Rendre le véhicule **plein fait**
- Rendre le véhicule **propre intérieur et extérieur**
- Signaler tout incident mécanique, accrochage, dégradations....
- **Interdit de fumer et de manger** dans le minibus
- **Tenir le carnet de bord à jour**
 - Nom de la personne morale qui utilise le minibus
 - Nom du ou des chauffeurs
 - Indication de la destination
 - Indication du kilométrage de départ et d'arrivée... nbre de kilomètres
- Le minibus est assuré dans les conditions suivantes : Contrat flotte SMACL n°52259/D
- Les responsabilités du président et de l'association utilisatrice sont entières si les règles du présent contrat ou du code de la route n'ont pas été respectées (notamment conducteur non habilité).
- En cas d'accident, l'utilisateur préviendra sans délai, par tout moyen à sa convenance, la Ville de Carcès.
- Toute infraction au code de la route **sera à la charge du conducteur**. Il est recommandé aux utilisateurs, de se rapprocher de leur assurance pour évaluer le mode de couverture en matière d'utilisation de ce véhicule.